

FORMULAIRE D'ADHÉSION
EN QUALITE DE **MEMBRE PARTENAIRE SYMPATHISANT** *

Merci de bien vouloir compléter ce document et de nous le retourner dûment signé.

Vos données

Prénom : _____

Nom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Entreprise : _____

Adresse : _____

NPA et localité : _____

Téléphone : _____

Adresse Email : _____

Site internet : _____

Profession(s) : _____

Domaine(s) d'activité(s) : Services Santé Industrie Administration
 Arts & Métiers Hôtellerie & restauration Autre

Merci de cocher tout ce qui correspond :

- Je suis coach diplômé Depuis : _____
 Je suis coach par expérience Depuis : _____
 Je propose du coaching individuel
 Je propose du coaching collectif

Comment avez-vous connu PME Coaching ?

- Recommandation par une autre personne
 Site internet
 Réseaux sociaux
 Autre

Pourquoi souhaiteriez-vous être *Membre partenaire sympathisant* à PME Coaching ?

Vos remarques :

* Conformément aux statuts, le membre partenaire sympathisant revêt le statut de membre partenaire passif. Votre demande d'adhésion sera soumise à décision aux membres du comité à sa prochaine séance à l'issue de laquelle une réponse vous parviendra par email.

Vos avantages en tant que membre partenaire sympathisant

- Bénéficier d'un pool de coaches certifiés pour la supervision,
- PME Coaching peut constituer selon les opportunités, un apporteur d'affaires potentiels pouvant s'appuyer sur l'expertise et le concours de coaches membres partenaires passifs,
- PME Coaching peut constituer un soutien important dans la possibilité de prendre en charge des mandats importants proposés par certains coaches partenaires passifs ne disposant pas de capacités suffisantes (ressources, expertises, logistiques, expériences) pour y répondre.
- Le coach partenaire passif à l'origine d'un quelconque mandat sera au bénéfice d'une rémunération (5% du montant du mandat global) avec possibilité de participer dans la mesure de ses capacités et ce, avec rémunération horaire à la clé dont le tarif horaire sera à discuter selon le type de mandat à prendre en charge.

Les missions de PME Coaching

- Mutualisation des ressources (membres partenaires sympathisants - coaches certifiés) pour répondre aux besoins des entreprises de toute taille,
- Dispenser du coaching adapté et spécifique dans chaque registre de l'entreprise en constituant une force solide et multiple,
- Innover dans l'offre de coaching selon les spécificités des entreprises,
- S'inscrire dans un accompagnement novateur des dirigeants d'entreprises vers une meilleure performance tant au niveau stratégique qu'opérationnel,
- Accompagner tout type d'entrepreneur, par le mentoring, dans son développement et son évolution stratégique et/ou opérationnelle.

Cotisation annuelle de membre partenaire sympathisant

- Le membre partenaire sympathisant dispose d'un statut au sein de l'association ne lui permettant pas de voter lors des assemblées générales,
- Le membre partenaire sympathisant peut bénéficier des avantages précités (Cf. 2) moyennant une adhésion au cabinet, **sous réserve d'acceptation par le comité directeur**, et le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de **Frs 250.-**,
- La cotisation est payable à l'adhésion puis au début de chaque année civile. Il n'est pas autorisé de payer de prorata au mois d'adhésion à l'exception de celle pouvant intervenir en décembre de chaque année civile. Dans ce cas, l'adhésion pourra se concrétiser l'année qui suit le mois de l'adhésion.

Responsabilités du membre partenaire sympathisant

- Le membre partenaire sympathisant doit apporter son concours (quelques heures) à l'association au moins une fois dans l'année dans l'organisation de tout type d'évènement s'inscrivant dans la promotion de sa mission,
- Le statut du membre partenaire sympathisant ne lui permet pas de voter lors de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire,
- Dans le cas d'un refus d'adhésion au sein de notre association prononcé par le comité directeur, aucun recours sous quelque forme que ce soit à cette décision ne sera possible,
- Le statut de membre partenaire sympathisant sera perdu en cas de :
 - Radiation décidée par le comité directeur à la suite d'une atteinte à l'image de l'association par des propos diffamatoires, des comportements inappropriés ou pour toute autre forme de communication dont le contenu serait répréhensible (vidéos, messages, réseaux sociaux, etc.),
 - Non-paiement de la cotisation annuelle complète dans le délai imparti,
 - Démission du membre partenaire sympathisant. Cette dernière devant nous parvenir au plus tard 3 mois avant la fin de l'année civile en cours.

Les engagements de PME Coaching vis-à-vis des tiers

➤ **Neutralité :**

Nous nous positionnons comme un cabinet neutre, dénué de tout jugement, de toute forme d'appréciation de quelque nature que ce soit, hormis celle portée sur la qualité du service que nous tenons à rendre à nos clients,

➤ **Transparence :**

Nous garantissons la transparence complète quant à notre manière de travailler et les outils que nous utilisons pour mener à bien nos différentes missions,

➤ **Confidentialité :**

Nous garantissons la plus stricte confidentialité concernant les échanges et leurs contenus avec nos clients et les personnes accompagnées,

➤ **Déontologie :**

Nous nous référons à un code de déontologie clair et strict, dont les principes de base sont les suivants :

- Nous considérons la personne accompagnée comme l'actrice de son changement ;
- Nous accompagnons chacun de nos clients dans l'identification de sa vraie problématique ;
- Dans la mise en œuvre de sa solution, l'accent est mis sur le respect, la liberté d'expression et le libre-arbitre de la personne accompagnée dans l'ensemble de ses choix ;

➤ **Résultat :**

Il est essentiel pour nous d'obtenir un résultat probant au terme de notre accompagnement, en cohérence avec le champ et les objectifs définis au préalable.

En devenant membre partenaire sympathisant de PME Coaching, vous adhérez aux missions de l'association, telles qu'énumérées ci-dessus ainsi qu'à ses engagements.

Votre adhésion sera effective suite à l'acceptation écrite* de votre demande par le comité directeur et au règlement de votre cotisation annuelle.

Lieu et Date : _____

Nom, Prénom, Signature : _____